

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2026201BS0302**

Réunion du Bureau Syndical du 20 juillet 2026

Date de convocation : 7 juillet 2026

Date d'affichage : 21 juillet 2026

OBJET : Elections des membres des Commissions et représentations - article 19 des statuts du SDEG 16.

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de juillet à 9 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres :	23
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	20
Nombre de procuration au moment du vote :	1

Le Président

Rappelle :

- Que conformément aux articles 17 et 19 des statuts du 30 juin 2025 (délibération n°2025181CS0204), il appartient au Bureau Syndical d'élire les membres des commissions du SDEG 16 ainsi que les représentations

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de rappeler les règles qui s'appliquent pour cette élection.

Madame Laure GAUTHIER expose :

- Qu'il est rappelé que toutes les élections (Président, Bureau Syndical, Vice-Présidents, Secrétaire, Commissions et représentations ...) ont lieu au scrutin secret à la majorité absolue.
- Que toutefois, l'article L.2121-21 du CGCT indique que l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin est applicable à la désignation des membres dans les commissions à condition que les dispositions propres à ces commissions n'imposent pas un scrutin secret (article précisé également par le juge administratif : TA Amiens, 10 Juin 2024 – n° 2401404).
- Que pour procéder aux désignations des différentes commission, les membres du Bureau Syndical pourront donc choisir soit le scrutin secret soit, si l'unanimité des membres le décide, le vote à main levée.

Le Président

Demande quel mode de scrutin les délégués souhaitent choisir.

A l'unanimité, les membres du Bureau Syndical décide de choisir le vote à main levée.

Commission d'appel d'offres et commission d'appel d'offres composée en jury
--

La Commission d'appel d'offres et commission d'appel d'offres composée en jury sont constituées des membres. Elles sont présidées par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elles sont composées respectivement de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Les statuts du SDEG 16 mentionnent la « CAO composée en jury » ; il est à noter que ceux-ci font référence à une formation qui n'a aujourd'hui plus vocation à se réunir au regard des nouvelles dispositions du Code de la commande publique.

En effet, l'article 74, III du Code des marchés publics prévoyait qu'il était en principe recouru à la procédure de concours pour les marchés de maîtrise d'œuvre, sous réserve de certaines exceptions listées par le texte ; ce texte précisait également que, lorsque l'acheteur se trouvait dans une telle exception il pouvait alors recourir soit à la procédure d'appel d'offre formalisée avec une « CAO composée en jury » soit à la procédure négociée.

Le Président fait appel à candidatures.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Madame Virginie PAILLETTE
- Madame Muriel SAINT LOUPT.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 21
- abstention : 0
- votes exprimés : 21

Obtiennent :

- Monsieur Fabrice AUDOIN : 21 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 21 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 21 voix
- Madame Virginie PAILLETTE : 21 voix
- Madame Muriel SAINT LOUPT : 21 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission d'appel d'offres, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Madame Virginie PAILLETTE
- Madame Muriel SAINT LOUPT.

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Thierry BOURDAREAU
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Monsieur Philippe CASANOVA
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 21
- abstention : 0
- votes exprimés : 21

Obtiennent :

- Madame Sylviane BUTON : 21 voix
- Monsieur Thierry BOURDAREAU : 21 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 21 voix
- Monsieur Philippe CASANOVA : 21 voix
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT : 21 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission d'appel d'offres, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Madame Sylviane BUTON**
- **Monsieur Thierry BOURDAREAU**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Monsieur Philippe CASANOVA**
- **Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT.**

Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public

La Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Le Président fait appel à candidatures.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Vincent RENAUDIN
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Madame Virginie PAILLETTE
- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Alain DUPONT.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 21
- abstention : 0
- votes exprimés : 21

Obtiennent :

- Monsieur Vincent RENAUDIN : 21 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 21 voix
- Madame Virginie PAILLETTE : 21 voix
- Madame Sylviane BUTON : 21 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 21 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Vincent RENAUDIN**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Madame Virginie PAILLETTE**
- **Madame Sylviane BUTON**
- **Monsieur Alain DUPONT.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT
- Monsieur Fabien DELISLE
- Monsieur Morgan BERGER
- Monsieur Aliptien MASSETEAU.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 21
- abstention : 0
- votes exprimés : 21

Obtiennent :

- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 21 voix
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT : 21 voix
- Monsieur Fabien DELISLE : 21 voix
- Monsieur Morgan BERGER : 21 voix
- Monsieur Aliptien MASSETEAU : 21 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-François DUVERGNE**
- **Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT**
- **Monsieur Fabien DELISLE**
- **Monsieur Morgan BERGER**
- **Monsieur Aliptien MASSETEAU.**

Commission Travaux

La Commission « Travaux » est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Le Président fait appel à candidatures.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Morgan BERGER
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Monsieur Philippe LAVOIX
- Monsieur Aliptien MASSETEAU

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 21
- abstention : 0
- votes exprimés : 21

Obtiennent :

- Monsieur Morgan BERGER : 21 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 21 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 21 voix
- Monsieur Philippe LAVOIX : 21 voix
- Monsieur Aliptien MASSETEAU : 21 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission Travaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Morgan BERGER**
- **Monsieur Alain DUPONT**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE**
- **Monsieur Philippe LAVOIX**
- **Monsieur Aliptien MASSETEAU.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT
- Monsieur Eric COUSSY
- Monsieur Philippe CASANOVA
- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Fabrice AUDOIN.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 21
- abstention : 0
- votes exprimés : 21

Obtiennent :

- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT : 21 voix
- Monsieur Eric COUSSY : 21 voix
- Monsieur Philippe CASANOVA : 21 voix
- Madame Sylviane BUTON : 21 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 21 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission Travaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT
- Monsieur Eric COUSSY
- Monsieur Philippe CASANOVA
- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Fabrice AUDOIN.

Messieurs Jean-François DUVERGNE et Morgan BERGER étant retenus pas d'autres engagements, sont obligés de quitter la réunion.

Nombre total de membres :	23
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	18
Nombre de procuration au moment du vote :	1

Commission de recrutement

La Commission de recrutement est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.
En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 4 membres titulaires ;
- 4 membres suppléants.

Le Président fait appel à candidatures.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Fabien DELISLE
- Madame Virginie PAILLETTE
- Madame Brigitte FOURE
- Monsieur Fabrice AUDOIN.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Fabien DELISLE : 19 voix
- Madame Virginie PAILLETTE : 19 voix
- Madame Brigitte FOURE : 19 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 19 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission de recrutement, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Fabien DELISLE**
- **Madame Virginie PAILLETTE**
- **Madame Brigitte FOURE**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Eric PINAUD
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Monsieur Aliptien MASSETEAU
- Monsieur Jean-François DUVERGNE.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Eric PINAUD : 19 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 19 voix
- Monsieur Aliptien MASSETEAU : 19 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 19 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission de recrutement, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Eric PINAUD**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Monsieur Aliptien MASSETEAU**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE.**

Commission consultative des services publics locaux

La Commission consultative des services publics locaux est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 3 membres titulaires ;
- 3 membres suppléants ;
- des représentants d'associations.

Le Président fait appel à candidatures.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Vincent RENAUDIN
- Monsieur Aliptien MASSETEAU
- Monsieur Jean-Christophe COR.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Vincent RENAUDIN : 19 voix
- Monsieur Aliptien MASSETEAU : 19 voix
- Monsieur Jean-Christophe COR : 19 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission consultative des services publics locaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Vincent RENAUDIN**
- **Monsieur Aliptien MASSETEAU**
- **Monsieur Jean-Christophe COR.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Morgan BERGER
- Madame Muriel SAINT LOUPT
- Monsieur Eric PINAUD.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Morgan BERGER : 19 voix
- Madame Muriel SAINT LOUPT : 19 voix
- Monsieur Eric PINAUD : 19 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission consultative des services publics locaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Morgan BERGER**
- **Madame Muriel SAINT LOUPT**
- **Monsieur Eric PINAUD.**

Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de l'électricité

La Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de l'électricité est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Philippe CASANOVA
- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Thierry BOURDAREAU
- Madame Sylviane BUTON
- Madame Muriel SAINT LOUPT.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Philippe CASANOVA : 19 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 19 voix
- Monsieur Thierry BOURDAREAU : 19 voix
- Madame Sylviane BUTON : 19 voix
- Madame Muriel SAINT LOUPT : 19 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de l'électricité, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Philippe CASANOVA**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Monsieur Thierry BOURDAREAU**
- **Madame Sylviane BUTON**
- **Madame Muriel SAINT LOUPT.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Fabien DELISLE
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Madame Virginie PAILLETTE
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT
- Madame Stéphanie COUSSEAU.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Fabien DELISLE : 19 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 19 voix
- Madame Virginie PAILLETTE : 19 voix
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT : 19 voix
- Madame Stéphanie COUSSEAU : 19 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de l'électricité, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Fabien DELISLE**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Madame Virginie PAILLETTE**
- **Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT**
- **Madame Stéphanie COUSSEAU.**

Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz

La Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz est présidée par le Président du SDEG 16, ou son représentant légal.

En plus du Président ou son représentant légal, elle est composée de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Vincent RENAUDIN
- Monsieur Fabien DELISLE
- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Jean-François DUVERGNE.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Vincent RENAUDIN : 19 voix
- Monsieur Fabien DELISLE : 19 voix
- Madame Sylviane BUTON : 19 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 19 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 19 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Vincent RENAUDIN**
- **Monsieur Fabien DELISLE**
- **Madame Sylviane BUTON**
- **Monsieur Alain DUPONT**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Morgan BERGER
- Madame Stéphanie COUSSEAU
- Monsieur Eric COUSSIT
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT
- Monsieur Philippe LAVOIX.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Morgan BERGER : 19 voix
- Madame Stéphanie COUSSEAU : 19 voix
- Monsieur Eric COUSSIT : 19 voix
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT : 19 voix
- Monsieur Philippe LAVOIX : 19 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- Monsieur Morgan BERGER
- Madame Stéphanie COUSSEAU
- Monsieur Eric COUSSIT
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT
- Monsieur Philippe LAVOIX.

Comité d'effacement des réseaux

Le Comité d'effacement des réseaux est composé :

- 2 délégués titulaires ;
- 2 délégués suppléants.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN
- Monsieur Jean-François DUVERGNE.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Jean-Michel BOLVIN : 19 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 19 voix.

Le Président déclare élus titulaires au Comité d'effacement des réseaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-Michel BOLVIN**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Morgan BERGER

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Fabrice AUDOIN : 19 voix
- Monsieur Morgan BERGER : 19 voix.

Le Président déclare élus suppléants au Comité d'effacement des réseaux, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Monsieur Morgan BERGER.**

Jury de concours

Le jury de concours est présidé par le président du SDEG 16 ou son représentant légal.

En plus du président ou son représentant légal, il est composé de :

- 5 membres titulaires ;
- 5 membres suppléants.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Jean-François DUVERGNE
- Madame Virginie PAILLETTE
- Madame Muriel SAINT LOUPT.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Fabrice AUDOIN : 19 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 19 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 19 voix
- Madame Virginie PAILLETTE : 19 voix
- Madame Muriel SAINT LOUPT : 19 voix.

Le Président déclare élus titulaires au jury de concours, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Monsieur Alain DUPONT**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE**
- **Madame Virginie PAILLETTE**
- **Madame Muriel SAINT LOUPT.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Thierry BOURDAREAU
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD
- Monsieur Philippe CASANOVA
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Madame Sylviane BUTON : 19 voix
- Monsieur Thierry BOURDAREAU : 19 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 19 voix
- Monsieur Philippe CASANOVA : 19 voix
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT : 19 voix.

Le Président déclare élus suppléants au jury de concours, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Madame Sylviane BUTON**
- **Monsieur Thierry BOURDAREAU**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD**
- **Monsieur Philippe CASANOVA**
- **Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT.**

Commission consultative paritaire
--

En application de l'article L. 2224-37-1 du CGCT, la commission consultative réunit l'ensemble des EPCI totalement ou partiellement inclus dans le périmètre ; elle comprend un nombre égal de délégués du SDEG 16 et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale, chacun de ces établissements disposant d'un représentant.

Elle est présidée par le président du SDEG 16 ou son représentant.

Titulaires :

Sont candidats aux postes de titulaires :

- Madame Brigitte FOURE
- Madame Muriel SAINT LOUPT
- Monsieur Eric PINAUD
- Monsieur Vincent RENAUDIN
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT
- Monsieur Fabien DELISLE
- Monsieur Eric COUSSIT
- Monsieur Fabrice AUDOIN
- Monsieur Jean-François DUVERGNE.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Madame Brigitte FOURE : 19 voix
- Madame Muriel SAINT LOUPT : 19 voix
- Monsieur Eric PINAUD : 19 voix
- Monsieur Vincent RENAUDIN : 19 voix
- Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT : 19 voix
- Monsieur Fabien DELISLE : 19 voix
- Monsieur Eric COUSSIT : 19 voix
- Monsieur Fabrice AUDOIN : 19 voix
- Monsieur Jean-François DUVERGNE : 19 voix.

Le Président déclare élus titulaires à la Commission consultative paritaire, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Madame Brigitte FOURE**
- **Madame Muriel SAINT LOUPT**
- **Monsieur Eric PINAUD**
- **Monsieur Vincent RENAUDIN**
- **Monsieur Jean-Pierre DUDOUIT**
- **Monsieur Fabien DELISLE**
- **Monsieur Eric COUSSIT**
- **Monsieur Fabrice AUDOIN**
- **Monsieur Jean-François DUVERGNE.**

Suppléants :

Sont candidats aux postes de suppléants :

- Monsieur Jean-Christophe COR
- Monsieur Thierry BOURDAREAU
- Madame Sylviane BUTON
- Monsieur Aliptien MASSETEAU
- Madame Virginie PAILLETTE
- Monsieur Philippe LAVOIX
- Monsieur Morgan BERGER
- Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD.

Il est procédé aux opérations de vote à main levée.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : 23
- nombre de votants : 19
- abstention : 0
- votes exprimés : 19

Obtiennent :

- Monsieur Jean-Christophe COR : 19 voix
- Monsieur Thierry BOURDAREAU : 19 voix
- Madame Sylviane BUTON : 19 voix
- Monsieur Aliptien MASSETEAU : 19 voix
- Madame Virginie PAILLETTE : 19 voix
- Monsieur Philippe LAVOIX : 19 voix
- Monsieur Morgan BERGER : 19 voix
- Monsieur Alain DUPONT : 19 voix
- Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD : 19 voix.

Le Président déclare élus suppléants à la Commission consultative paritaire, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue :

- **Monsieur Jean-Christophe COR**
- **Monsieur Thierry BOURDAREAU**
- **Madame Sylviane BUTON**
- **Monsieur Aliptien MASSETEAU**
- **Madame Virginie PAILLETTE**
- **Monsieur Philippe LAVOIX**
- **Monsieur Morgan BERGER**
- **Monsieur Alain DUPONT**
- **Monsieur Jean-Jacques VIGNAUD.**

Le Bureau Syndical donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.